

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **7368**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

OUAICIA DAI HOUSSNI

Date de naissance :

04-10-1967

Adresse :

**23 LTS. HAS FATEH OUL FA
CASABLANCA**

Tél. :

0668 82 39 44

Total des frais engagés : **2700,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

08/10/2022

Nom et prénom du malade :

OU AKKA DI Fatima Zohra

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Concession optique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Signature de l'adhérent(e) :



Docteur Karim NAYME
Ophthalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône
Oeil et diabète
Adaptation en lentilles de contact
Pathologie vitréo-rétinienne
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم
طبيب العيون
أمراض و جراحة العيون

جراحة الجلالة داء الزرق
تصحيح البصر بالليزر
إصابة العين بداء السكري
العدسات اللاصقة الطبية
أمراض السائل الزجاجي و الشبكة
جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 08 août 2022

Enf. OUAK KADI FATIMA ZAHRA

Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

OPATANOL: COLLYRE CL

1 goutte 2 fois par jour, dan : les deux yeux, pendant 2 Mois

FLUCON. COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour, dan : les deux yeux, pendant 15 jours

Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS

407253 MA

STE PHARMACIE HAMZA
Casablanca
Rue 6 N° 3 Lot 64
Tél: 0522 93 10 28

Dr. NAYME Karim
Ophthalmologie
Lot. Nassim, Rue d'Azemour
Casablanca - Tel: 0522 36 00 79 / 0643-08-22-99

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) الجهة التنسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com 🌐 Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

Docteur Karim NAYME
Ophthalmologiste
Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône
Oeil et diabète
Adaptation en lentilles de contact
Pathologie vitréo-rétinienne
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم
طبيب العيون
أمراض و جراحة العيون
جراحة المجلالة داء الزرق
تصحيح البصر بالليزر
إصابة العين بداء السكري
العدسات اللاصقة الطبية
أمراض السائل الزجاجي و الشبكة
جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 08 août 2022

Enf. OUAKKADI FATIMA ZAHRA

Monture pour enfant + verres correcteurs

Antireflets

OD = + 0.50 (- 1.50 à 165°)
OG = + 0.75 (- 1.00 à 163°)

Optique Aigle Vision
OPTICIEN
FU 136449 Cufa
ACB 2293 22 99
Tel. 03 22 93 22 99

Dr. NAYME
Ophthalmologist Karim
Lot. Nassim, Casablanca
Tél. 0522 36 65 79 / 0643 08 22 95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) بجزنة النسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

OPTIQUE AIGLE VISION

OPTICIEN

OUAKKADI Fatima Zohra

CASABLANCA Le 9/9/2022

FACTURE N°: 3502022

Désignations	P.U	PRIX TOTAL
Monture optique verres en verre Anti Reflex Bleu $\odot D: (165 - 1,50) + 0,50$ $\odot G: (163 - 1,00) + 0,75$		1000,- 1500,-
TOTAL		2500,-

Arrêtée la présente facture à la somme de : "Dix mille cinq cent dirhams"

ptique Aigle Vision]
OPTICIEN
1 Rue 136 N° 49 Culfa
Casablanca - R.C. 12783
Tél. 03 29 93 22 99